

Parlons Vélo !

Faire du vélo une évidence
en Région Auvergne-Rhône-Alpes

#ParlonsVélo2021



COLLECTIF

vélo



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nos associations s'unissent pour faire du vélo une évidence en région Auvergne Rhône-Alpes.

A l'approche des élections départementales et régionales en juin 2021, nos associations vélo de la région Auvergne Rhône-Alpes s'unissent au sein d'un collectif.

La nouvelle structure réunit plus de 10 000 adhérent·es de tous les départements de la région AuRA, ainsi que de la métropole de Lyon.

La Région AuRA tient un rôle clé pour rendre le vélo vraiment accessible à toutes et tous les habitant·es de la région.

C'est à la Région que revient la décision d'équiper les lycées et les gares TER de stationnement vélo, d'adapter les TER et les cars pour embarquer des vélos. C'est également elle qui est responsable de l'aménagement du territoire, dont fait partie le schéma directeur des voies vertes et véloroutes et elle partage la compétence « Tourisme » avec les autres collectivités.

Elle peut cofinancer des aménagements cyclables, notamment pour desservir les établissements d'enseignement ou les pôles d'intermodalité. La Région est aussi en charge de l'attribution des fonds européens (FEDER, FSE), et avec ses près de 9000 agent·es, elle fait partie des gros employeurs d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Mettre le vélo au cœur des prochaines élections départementales et régionales.

Le collectif présente un véritable plan vélo régional au regard des compétences des départements et des régions.

Les mesures proposées auront pour objectif de faire du vélo une véritable alternative pour les 8 millions d'habitant·es de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en complément de l'action des communes et des agglomérations.

Le collectif invite l'ensemble des candidat·es, quelle que soit leur sensibilité, à s'approprier ses propositions dans leur programme, et à s'engager sur une ambition, un calendrier et des moyens financiers.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU COLLECTIF



ADTC - Se déplacer autrement



AF3V



APICY



Association Porte de l'Isère Environnement



Les ateliers de la Clavette



Bourg Nature Environnement



Collectif Vélo Dfois



Cyclopède



Côtière en transition



FFCT 43



FFCT 63



France Nature Environnement



Fédération française des Usagers de la Bicyclette



La Ville à Vélo



La Maison du Vélo Lyon



O² : de l'oxygène



Ocivélo



Pont et pignons



Roue Libre



Roulavélo



Roulons en ville à vélo



Vélo Urbain Villefranche-Beaujolais



Vélo en Forez Loire 42



Vélo Villefontaine



Vélodité 63



Véloyo

GOUVERNANCE



Rassemblement festif d'usager.es du vélo à Valence (26) | Crédit : AF3V

UNE ÉQUIPE DEDIEE AUX MOBILITÉS ACTIVES

La Région désigne un·e vice président·e en charge des mobilités actives et constitue une équipe interne chargée de coordonner les actions de la Région en faveur du vélo.



Un·e vice-président·e chargé·e des mobilités actives, au-delà de la portée symbolique, sera l'interlocuteur·ice politique identifié·e, en capacité de porter les engagements et les décisions pro-vélo et d'en assurer la cohérence sur les différents volets de l'action régionale.

La gouvernance de la politique Vélo de la Région doit nécessairement s'appuyer sur des moyens humains dédiés. Nous proposons que ceux-ci soient rassemblés dans une cellule pluridisciplinaire, composée d'agent.es expérimenté·es, ayant une bonne connaissance du vélo et de ses enjeux, intervenant de manière transversale sur les projets dans lesquels le vélo s'inscrit.

OBJECTIFS 2027

Un·e vice-président·e en charge du vélo ou plus largement des mobilités actives (vélo & marche), qui porte un projet Système Vélo en transversalité avec toutes les Directions.

Des moyens humains dédiés, structurés au sein d'une cellule/pôle/service « Vélo » ou « Mobilités Actives », avec des compétences diverses.

La mise à disposition par la Région d'indicateurs vélo de qualité qui permettent de mieux évaluer la progression des pratiques vélo et des investissements qui y sont consacrés.

UN PLAN RÉGIONAL AMBITIEUX ET FINANCÉ

La Région élabore puis met en œuvre un plan vélo régional ambitieux et financé, portant sur le système vélo dans son ensemble, et coordonné avec les territoires infra-régionaux.



Les ambitions de la Région pour le vélo doivent se traduire par une feuille de route claire, comprenant des actions pour développer un « système vélo » cohérent et efficace.

Le système vélo comprend notamment des infrastructures cyclables de qualité, des services aux cyclistes et des actions d'accompagnement et d'encouragement aux déplacements à vélo.

La Région doit travailler main dans la main avec les autres collectivités, pour soutenir et co-construire leurs actions locales.

OBJECTIFS 2027

Un plan vélo régional qualitatif (objectifs, moyens humains et financiers, échéances) **abordant toutes les composantes du système vélo** (aménagement, stationnement, services, formation, apprentissage...).

Un plan vélo régional cohérent avec l'action des départements, des communes et des intercommunalités et les besoins des territoires (identifiés, analysés, expliqués).

Un plan vélo régional associant des représentants des usager.es dans un comité de pilotage élargi (comité des partenaires), réuni au moins une fois par an.

Publication annuelle de l'avancement et **atteinte des objectifs du plan à la fin de la mandature.**

SOUTIEN AUX ACTIONS PRO-VÉLO

Un soutien de la Région aux collectivités locales pour le financement de leurs actions pro-vélo.



La Région soutient l'action des territoires à travers de multiples dispositifs (CPER, dispositif *Cœur de ville*, contrats ambition Région, pactes départementaux, villages remarquables, bonus ruralité et bourgs centres,...) et la gestion des fonds européens (FEDER...).

La dynamique régionale autour du vélo ne pourra se faire sans un appui aux autres niveaux d'action (Communes et leurs groupements, Départements). À ce titre, nous demandons que les actions des collectivités s'inscrivant dans le plan vélo régional ou dans leur propre schéma directeur ou plan vélo local bénéficient du soutien financier de la Région et d'un appui de la Région à la mobilisation de fonds publics nationaux et européens.

OBJECTIFS 2027

La Région accorde des subventions aux actions pro-vélos (enveloppe budgétaire dédiée). Elle facilite et accompagne la mobilisation des crédits nationaux et européens par les collectivités grâce à une ingénierie publique au service de celles-ci.

Les contrats de financement portés par la Région incitent les collectivités à agir pour le vélo.

La Région négocie des financements pour le vélo dans les programmes nationaux et européens.

UN BUDGET VÉLO SPÉCIFIQUE

La Région consacre 20€ par habitant.e et par an au développement du vélo.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes a un budget « Transport » très important (1,458 milliard d'euros en 2020) mais sans budget vélo identifié, contrairement aux trains, cars, routes et aérien.

Pour rattraper le retard accumulé de financement des politiques vélo et soutenir les collectivités, nous demandons que la Région sanctuarise un budget annuel de 160 M€. À titre de comparaison, la Région a budgété 176 M€ en 2020 pour les routes nationales et départementales et opérations routières dites structurantes.

OBJECTIFS 2027

160 M€ de budget annuel d'investissement pour le vélo

soit 20€/an x 7 948 287 habitants en 2017 (source : Insee)

Suivi de l'utilisation de ce budget (champ d'actions, projets réalisés par année), discuté en toute transparence avec les associations pro-vélo.

TRANSPORT



Intermodalité train + vélo à Belleville-en-Beaujolais (69) | Crédit : Maison du Vélo Lyon

NOS PROPOSITIONS

RENDRE 100% DES GARES ACCESSIBLES À VÉLO

Rendre 100% des gares accessibles à vélo en co-finançant à hauteur de 50% des aménagements cyclables de qualité dans un rayon de 5 km autour des gares.



Alors que les infrastructures cyclables se développent de plus en plus dans les territoires et que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit de faciliter l'import des vélos dans les TER, l'interconnexion devient indispensable.

À ce titre, faire en sorte que les gares soient à la fois accessibles en vélo mais aussi que les cyclistes puissent facilement se déplacer au sein de ces gares (accès aux quais...) représente un enjeu important pour les prochaines années.

OBJECTIFS 2027

100%

des gares accessibles à vélo grâce à des aménagements cyclables dans un rayon de 5 km

pour l'ensemble des territoires où la Région a pris la compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

La Région a aussi engagé des discussions avec l'ensemble des communes ou communautés de communes AOM qui ont une gare dans leur périmètre afin de co-construire un projet d'aménagement cyclable autour des gares.

FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Favoriser l'intermodalité entre les services de transport inter-régionaux et le vélo en généralisant l'offre d'import de vélo, en priorité le long des véloroutes.



Pouvoir importer son vélo dans le train ou l'autocar permet de réaliser des déplacements à l'échelle de la région et contribue au succès des véloroutes.

La LOM prévoit que les services régionaux de train offrent au moins 8 places vélos non-démontés dans chaque train neuf et rénové à partir de 2021, et que les autocars neufs soient équipés d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non-démontés.

Pour plus de clarté de l'offre et d'égalité entre l'ensemble des habitant·es de la région Aura, nous proposons de généraliser l'offre d'import à l'ensemble du parc de trains et d'autocars, et de la rehausser à 8 places dans chaque rame de train.

OBJECTIFS 2027

100% des services de transports financés et commandés par la Région offrent au minimum :

8

places vélos non-démontés par rame de trains

5

places vélos non-démontés par autocars

25

places vélos le long des véloroutes en haute saison (Via Rhôna, Voie Bleue, les véloroutes du Léman au Mont-Blanc, des Préalpes, de la Vallée de l'Isère, Trans'Alpes, de la Maurienne, Via Allier/Véloroute du Massif Central, VéLoire, Voie des Confluences, Via Fluvia, Grande Traversée des Volcans à Vélo).

FAVORISER L'IMPLANTATION D'ATELIERS D'AUTO-RÉPARATION

Favoriser l'implantation d'ateliers d'auto-réparation dans ou à proximité des pôles d'échanges multimodaux pour permettre à chaque cycliste de rouler en sécurité avec un vélo bien entretenu.



Les pôles d'échanges multimodaux, lieux de transit par excellence, sont des lieux où il est important de pouvoir réparer son vélo afin de contribuer à l'utilisation plus fréquente de ce moyen de mobilité active.

En particulier, la Région peut y faire la promotion de l'auto-réparation en facilitant l'accès à des locaux visibles et accessibles.

Recycleries spécialisées, les ateliers d'auto-réparation peuvent dans certains cas proposer l'achat, voire la location d'un vélo d'occasion, mettant à disposition des vélos en état de marche, issus du réemploi.

OBJECTIF 2027

50

pôles d'échanges multimodaux équipés d'une offre de réparation (atelier d'auto-réparation, vélocistes...)

ÉQUIPER DE STATIONNEMENTS VÉLO L'ENSEMBLE DES GARES

Équiper de stationnements vélo l'ensemble des gares avec du stationnement courte durée et sécurisé accessible à tou·tes les cyclistes muni·es d'un billet de transport



Le vol de vélo est le deuxième frein à la pratique du vélo. L'insuffisance d'offre de stationnements, tant au départ qu'à l'arrivée du déplacement, limite l'usage du vélo en général, et du VAE et du vélo-cargo en particulier. C'est pourquoi l'accès à un stationnement - notamment sécurisé - à proximité des gares ferroviaires et routières est indispensable pour que le vélo soit une solution de rabattement vers les gares pour tou·tes les usager.es.

Avec son nouveau schéma directeur du stationnement vélos révisé en février 2020, Île-de-France Mobilités a décidé de multiplier par 5 le nombre de stationnements vélos disponibles. Il prévoit que toutes les gares soient équipées en stationnement libre accès, fermé et sécurisé et porte le nombre de places de vélos à 100 000 places d'ici 2030.

Le stationnement sécurisé est un dispositif permettant d'attacher le vélo par le cadre et la roue, situé dans un lieu couvert et éclairé, et bénéficiant d'une surveillance. Il est implanté à moins de 70 mètres d'un accès à la gare.

Les parkings vélos devraient être accessibles gratuitement avec un titre de transport (qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'un titre ponctuel).

OBJECTIF 2027

100%

des gares ferroviaires et routières, des gares d'intérêt national et des Pôles d'Échanges Multimodaux de la région équipés de stationnement sécurisé et de courte durée, pour un nombre de places au moins égal à 8% de la fréquentation journalière.

Le stationnement sécurisé est accessible sans coût et de façon lisible et simple à toutes et tous les cyclistes muni·es d'un titre de transport. Il est correctement signalé dans l'enceinte de la gare.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

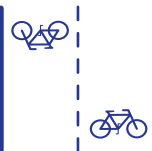


Réseau cyclable structurant ChronoVélo à Grenoble (38) | Crédit : AF3V

NOS PROPOSITIONS

POLITIQUES CYCLABLES AMBITIEUSES ET FINANCIÉES

La Région permet la réalisation de politiques cyclables ambitieuses et financées.



Jusqu'à présent les AOM traitaient essentiellement des transports publics. Or, le vélo est un volet essentiel de la mobilité, particulièrement dans les territoires peu denses où les transports collectifs sont peu pertinents (très coûteux, sous utilisés).

À ce titre, nous demandons à la Région de permettre la mise en œuvre de politiques cyclables définies localement, soit par le biais de conventionnement avec les communes et communautés de communes, soit par son action directe.

OBJECTIF 2027

100%

des **communautés de communes** pour lesquelles la Région a pris la compétence AOM **couvertes par un plan vélo local spécifique.**

COORDONNER UN SCHÉMA RÉGIONAL D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

Coordonner et développer un schéma régional d'itinéraires cyclables ambitieux, connectés entre eux et aux centres bourgs des communes traversées, à destination des déplacements quotidiens et touristiques.



Les itinéraires vélo identifiés constituent une ossature du réseau viaire cyclable régional.

À ce titre, il est essentiel que la Région travaille à l'élaboration d'un plan ambitieux d'itinéraires cyclables qui aille au-delà du schéma régional des véloroutes, intégré aux autres schémas de planification (SRADDET, SRDTL, SRCAE...), et qui soit à même de favoriser les déplacements quotidiens à vélo et d'accueillir les cyclotouristes.

Ces itinéraires cyclables structurants devront être reliés entre-eux et aux centres-bourgs des communes traversées pour favoriser leur utilisation aussi bien pour les déplacements quotidiens que pour le tourisme.

La Région doit coordonner la définition et la réalisation des aménagements avec les autres collectivités territoriales et en cohérence avec leurs schémas directeurs vélos.

OBJECTIFS 2027

Grands itinéraires cyclables terminés (Via Rhôna, Voie Bleue, véloroutes du Léman au Mont-Blanc, des Préalpes, de la Vallée de l'Isère, Trans'Alpes, de la Maurienne, Via Allier/Véloroute du Massif Central, VéLoire, Voie des Confluences, Via Fluvia, Grande Traversée des Volcans à Vélo, Grenoble-Gap).

Interconnexion des itinéraires* et notamment :

- La V72, dite voie des confluences, entre Saint-Étienne et Givors pour rallier la via Rhôna.
- Saint-Étienne et Montrond pour rallier la Véloire.
- Saint Etienne- Firminy- Dunières qui permettrait la connexion avec la via Fluvia.

Aménagement de ces itinéraires en prenant en compte une utilisation pour des trajets quotidiens / pendulaires (revêtement en « dur », éclairage, jalonnement des pôles générateurs de déplacement...).

Création de comités d'itinéraires pilotés par la Région et rassemblant l'ensemble des acteurs concernés ainsi que les usager.es.

* Parmi les itinéraires, on aussi peut citer : l'Avenue Verte de Tarentaise, la Véloroute des 5 lacs, la Traverse Lagnieu-Bourg-en-Bresse-Chalon-sur-Saône, la Via Ardèche, la VéloDrôme, la vallée du Jabron, la vallée de la Galaure, la vallée de l'Eygues (Pierrelatte-Valréas-Nyons), la vallée de l'Ouvèze... Certains itinéraires sont même amenés à se prolonger dans les régions voisines.

SOUTIEN ÉCONOMIQUE



BA Usinage à Cluses (74) fabrique les potences, fourches et jeux de direction du Vélib' | Crédit : Smovengo

SOUTENIR LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE

Favoriser et soutenir la structuration d'une filière industrielle de fabrication de vélos et d'équipements ainsi que la filière du réemploi.



Avec 2,65 millions de vélos vendus en 2019 (dont 338 100 VAE selon les données de l'Union Sport et Cycle) et un chiffre d'affaires en constante augmentation, une explosion de la demande accentuée par l'épidémie de Covid, une multiplication des mesures incitatives (aides à l'achat, dispositifs Coup de pouce vélo...), la filière économique du vélo a de l'avenir !

Mais ces vélos sont pour la plupart importés des pays d'Asie, de même pour les pièces détachées des vélos assemblés en France. La Région, compétente en matière de développement économique, peut soutenir le développement d'une filière industrielle de fabrication de vélos.

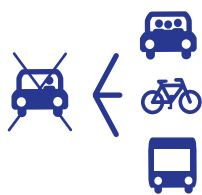
OBJECTIFS 2027

Soutien à l'innovation et la recherche dans ces domaines.

Aides au développement et à la pérennisation des entreprises de la filière vélo (fabrication, services, études), en particulier sur les domaines critiques (type dérailleurs).

PLANS DE MOBILITÉ EN ENTREPRISES

Financer et animer la réalisation de plans de mobilité en entreprises et interentreprises (PdME/PdMIE) en lien avec les intercommunalités et les CCI.



La LOM incite les entreprises et les collectivités publiques à améliorer la mobilité quotidienne de leurs personnels en accompagnement du dialogue social ou dans le cadre d'un Plan de Mobilité Employeur.

Cela concerne les trajets domicile - travail, mais aussi les déplacements professionnels.

L'enjeu est de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. La promotion du vélo en fait donc partie et peut se concrétiser par des actions de communication (sur les offres existantes, la prévention, le Challenge Mobilité AuRA...), la mise en place de services et d'infrastructures (flotte de vélos d'entreprise, stationnements sécurisés, outillage, vestiaires, douches...) ou encore des incitations (mise en place du forfait mobilité durable, aides à l'achat, distribution de kits de tranquillité...).

OBJECTIFS 2027

100%

des entreprises de plus de 100 salarié-es ont déployé un PdM (ou PdMIE).

6000

entreprises participantes au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ÉCOMOBILITÉ

Soutenir les associations d'écomobilité (ateliers d'auto-réparation, vélo-écoles...) via des subventions et appels à projets.



Les associations de la Région sont à même de porter des projets pertinents à l'échelle locale en faveur de la mobilité à vélo.

L'accompagnement à la mobilité à vélo est important à tous les âges pour inciter à passer à ce mode de déplacement. Les associations qui font la promotion du vélo comme mode de déplacement participent à sensibiliser les citoyen.nes au vélo, à rendre visible une mobilité alternative et à accompagner le changement de mobilité (vélo-école, remise en selle). Par leur connaissance du terrain et des attentes des usager.es du vélo, elles peuvent transmettre des informations précieuses aux décideurs et décideuses et, en retour, diffuser et soutenir leurs politiques volontaristes.

Les ateliers d'auto-réparation vélo sont des recycleries spécialisées qui font de la valorisation et du réemploi, mais ce sont également des lieux de lien social, de transfert de connaissances et de savoir-faire. Les activités au sein d'un atelier d'auto-réparation sont diversifiées et s'adaptent aux besoins de la localité : formation à la réparation et à l'entretien de son vélo, vente de vélos d'occasions, promotion active du vélo comme moyen de transport, vélo-école, animations scolaires... Les retombées économiques se retrouvent également auprès des artisan.nes du cycle, vendeur.euses et réparateur.ices, qui y gagnent en clientèle exigeante.

OBJECTIFS 2027

Proposer des appels à projets afin de répondre à des besoins identifiés en partenariat avec les associations.

Accorder des financements pour des postes salariés, notamment de coordination et de structuration du tissu associatif régional.

Soutenir le déploiement des associations vélo afin de couvrir l'ensemble du territoire régional.

FORMATION



Formation au partage de la rue à Villeurbanne (69) | Crédit : La Maison du Vélo Lyon

NOS PROPOSITIONS

DÉVELOPPER UNE FILIÈRE DE FORMATION

Développement d'une filière de formation dédiée aux métiers du vélo.



De nouveaux métiers émergent en lien avec le développement de l'usage du vélo : entretien et réparation, apprentissage du vélo pour les jeunes et les adultes (dont conduite en circulation), aménagement de voirie, conception de locaux de stationnement vélo, accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de plans de mobilité, accompagnement vélo (tourisme et sport)...

S'y ajoute la nécessité de relancer une industrie locale du vélo, à la fois en termes de réemploi et de création. Tous ces métiers du vélo offrent des opportunités à la fois pour des jeunes en formation initiale et pour des adultes en recherche d'une nouvelle orientation professionnelle ou en insertion. Ils sont associés à des certifications professionnelles (Conseiller.e Technicien.ne Cycle, CQP Mécanicien.ne cycle, CQP Educateur.trice mobilité à vélo) ou à des diplômes reconnus par l'État (BPJEPS Moniteur.ice cycle...).

OBJECTIFS 2027

Accompagner l'orientation vers les métiers du vélo : Créer des outils d'information et de promotion des différents métiers du système vélo (édition de brochures, valorisation sur le web - par exemple via Cléor - ...).

Financer des parcours d'apprentissage dédiés aux métiers du vélo en lien avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) et les branches professionnelles, acteurs indispensables pour permettre l'émergence d'une filière locale de production de cycles et assurer la formation du Savoir Rouler à Vélo pour chaque élève de la Région.

Élaborer un plan régional dédié à la formation aux métiers du vélo (comme cela existe pour les métiers d'art par exemple).

CRÉATION D'UN PÔLE RÉGIONAL DES MÉTIERS DU VÉLO



Cette structure sera chargée d'organiser des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves, de leurs familles, des apprenti-es et des étudiant-es.

Elle accompagnera aussi les besoins de formation des entreprises et associations et participera à la structuration de la filière vélo.

OBJECTIFS 2027

Création de ce lieu ressource

Identification des besoins de formation des entreprises et associations, en lien avec les OPCO.

Conventionnement d'associations et entreprises pour l'accueil d'apprenti-es et stagiaires.

LYCÉES ET CENTRES DE FORMATION



Initiation à l'auto-réparation de roue | Crédit : Amélie Maréchal pour Change de Chaîne

PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRE

Instaurer des plans de mobilité scolaire (anciennement PDES) ambitieux sur le vélo, pour tous les lycées et CFA.



Aller à l'école à pied ou à vélo permet aux élèves de mieux percevoir les dangers de la circulation, d'être plus autonomes dans leurs déplacements

et de mieux appréhender la ville.

Adultes de demain, les jeunes écomobiles échappent alors au « tout voiture » et intègrent naturellement un mode de transport mieux adapté à leurs déplacements et plus respectueux pour l'environnement.

Limiter la circulation automobile aux abords des établissements scolaires participe à la réduction des émissions de polluants nocifs pour la santé tels que les particules, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures et permet de sécuriser les déplacements de tous et toutes.

Pratiquer une activité physique quotidienne est recommandé pour les jeunes : cela réduit leur risque d'obésité et favorise leur concentration et leur disponibilité intellectuelle. Les actions d'écomobilité scolaire apportent une meilleure hygiène de vie.

C'est une solution économe, non consommatrice de carburant et responsable, face aux enjeux de la raréfaction des ressources, de la pollution de l'air et du changement climatique.

OBJECTIFS 2027

Accompagnement des établissements d'enseignement à la mise en oeuvre de plans de mobilité scolaire : enquête déplacements, promotion des avantages du vélo, accompagnement au changement de pratiques (dont vélo-écoles, initiation à l'autoréparation), aménagement des abords de l'établissement, organisation de bourses ou prêts de vélo...

Soutenir les actions de sensibilisation à la mobilité active à travers la mise à disposition de ressources et le financement d'actions pédagogiques (interventions de professionnels).

Suivi à l'échelle régionale de la part modale de la marche et du vélo parmi les lycéen·nes.

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DES JEUNES EN APPRENTISSAGE



La Région a la compétence de création et d'aménagement des centres d'apprentissage. Pour faciliter les déplacements des jeunes entre leur domicile, le CFA et l'entreprise, nous proposons de doter les

CFA de locaux à vélos sécurisés et équipés d'outils permettant l'entretien courant d'un vélo ainsi que d'organiser des prêts de longues durées de vélos pour les apprenti·es.

Il nous semble aussi nécessaire de proposer l'apprentissage du vélo ou un accompagnement à la remise en selle.

OBJECTIFS 2027

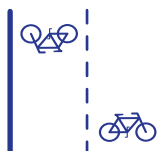
Étudier la mobilité des jeunes en formation (enquêtes annuelles sur les déplacements liés aux études, au travail et aux loisirs).

Organiser le prêt de longue durée de vélos, auprès des jeunes en apprentissage en lien avec l'abonnement de transport ou le Pass Région.

Structurer l'accompagnement et le conseil à la mobilité auprès des jeunes en apprentissage.

SÉCURISER LES ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Traiter les abords des établissements d'enseignement, dans un rayon de 5 km, afin de sécuriser l'arrivée à vélo. Co-financer à hauteur de 50% les aménagements cyclables desservant les lycées et centres de formation.



La sécurité des aménagements de voirie est un élément indispensable pour induire un changement de pratique.

Pour y parvenir, la Région peut-être proactive et entamer des démarches avec les collectivités en charge de la voirie pour inciter à la création d'aménagements cyclables menant aux lycées et centres de formation mais aussi afin de les cofinancer.

OBJECTIFS 2027

100%

des lycées et CFA sont accessibles à vélo de façon sécurisée sur les territoires où la région assume la compétence AOM.

50%

de co-financement régional pour la réalisation d'aménagements cyclables dans un rayon de 5 km autour des lycées et CFA (a minima la Région a engagé des discussions avec 100% des AOM).

MISE À DISPOSITION DE VÉLOS

Financer la mise à disposition d'une flotte de vélos dans chaque lycée et centre de formation professionnelle.



Une flotte de vélos permet d'organiser facilement des cours de vélo, des déplacements scolaires voire des sorties ou voyages scolaires à vélo.

OBJECTIFS 2027

1

flotte de vélos par lycée, dimensionnée pour une classe entière.

STATIONNEMENTS SÉCURISÉS POUR LES VÉLOS

Équiper les lycées et centres de formation professionnelle de stationnements sécurisés pour les vélos.



Le vol de vélo est un fléau qui pénalise l'usage du vélo.

Par exemple, un cycliste Grand Lyonnais sur 2 s'est déjà fait voler au moins un vélo. Par ailleurs, on estime qu'une personne sur 5 arrête la pratique du vélo après un vol. Enfin, il dissuade également l'achat de vélos de meilleure qualité et donc plus onéreux qui permettraient pourtant d'augmenter les distances parcourues ou encore la durée de vie des vélos.

OBJECTIFS 2027

100%

des lycées et centres de formation équipés de stationnements vélo,

dans leur environnement immédiat, permettant d'accrocher le cadre et au moins une roue. Le nombre d'emplacements doit être en adéquation avec la part modale visée pour le vélo selon le territoire (métropole, péri-urbain ou rural) soit une moyenne régionale d'environ 15%.

SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DE L'AUTO-RÉPARATION

Soutenir l'apprentissage de l'auto-réparation au sein des établissements scolaires pour favoriser l'autonomie à vélo, en lien avec les chef-fes d'établissement et les étudiant-es.



Permettre aux élèves et étudiant-es de rouler en toute sécurité, c'est aussi leur donner les moyens et les connaissances pour entretenir leur vélo. En plus de contribuer à leur épanouissement via le faire soi-même et la pratique du réemploi.

OBJECTIFS 2027

Former les personnels techniques de manière à ce qu'ils et elles soient des relais dans les établissements pour accompagner les élèves dans l'auto-réparation et à l'initiation à la pratique du vélo.

Aider matériellement les lycées en ce sens : local, acquisition de matériel...

TOURISME



V63 Vallée de l'Isère - La Terrasse (38) | Crédit : AF3V

DÉVELOPPER LE CYCLOTOURISME

La Région investit pour développer le cyclotourisme.



Le tourisme à vélo, en itinérance ou non, est propice à la découverte du patrimoine et à la consommation locale (activités, restauration, hébergements, services).

L'intérêt, le confort, la facilité d'accès et d'hébergement sont des atouts essentiels.

Pour rendre la région attractive, il est donc nécessaire de développer des infrastructures et des services spécifiques à destination des cyclotouristes, en plus de développer les aménagements et de faciliter l'emport des vélos dans les trains et les cars (cf. propositions dédiées).

OBJECTIFS 2027

Impulser la création de services vélo le long des itinéraires touristiques : jalonement, entretien du vélo, ateliers d'auto-réparation, points d'eau, sanitaires, stationnement pour les vélos, consignes pour les bagages...

Mise en place d'équipements qui viennent jalonner ces itinéraires : auberges cyclistes, lieux d'hébergement pensés pour l'accueil des cyclistes, et patrimonialisation des itinéraires régionaux à venir (revalorisation de bâti existant/ancien)

Assurer la promotion de ces itinéraires par l'édition de sites webs, plaquettes, cartes et guides de voyage...

UNE RÉGION EXEMPLAIRE



Atelier mobile d'auto-réparation vélo auprès des agent-es de l'hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon (69)

Crédit : Amélie Maréchal pour Change de Chaîne

EMPLOYEUR PRO-VÉLO

La Région devient un employeur pro-vélo exemplaire.



La Région est un employeur important avec 2000 agent.es dans les services administratifs et 6800 agent.es dans les lycées. À ce titre, elle se doit d'être un employeur pro-vélo exemplaire.

Cela passera par la mise en œuvre de diverses actions, telles que :

- un plan de mobilité interne cohérent avec cet objectif, suivi annuellement ;
- des incitations financières via le Forfait mobilités durables ;
- des installations adaptées dans tous ses sites (stationnements vélos sécurisés, bornes de recharge électriques, douches, vestiaires) ;
- une flotte de vélos de services ;
- des programmes d'initiation à l'auto-réparation et à l'entretien du vélo ;
- des formations et sensibilisation (actions de prévention et de sécurité routière pour les cyclistes mais aussi les autres usagers de la rue : être visibles à vélo, vélo et santé...) ;
- des défis réguliers autour des mobilités actives, des systèmes de parrainage à vélo, etc.

La Région participe ainsi à développer une culture vélo de ses agents qui se traduit par une acculturation au système vélo.

OBJECTIFS 2027

20%

de part modale vélo (soit plus de 1700 agent.es utilisant le vélo pour leur trajet domicile-travail).

La Région obtient le label « Employeur Pro Vélo ».



Nous contacter :

contact@collectifveloaura.fr

Porte-paroles du collectif :
Nicolas Frasier - 06 09 24 00 62
Mathilde Garruchet - 06 18 38 83 87

Twitter : @Coll_Velo_AuRA
Facebook : @CollVeloAuRA

www.collectifveloaura.fr